

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7322805901**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.20minutes.fr/al/7322805901>

Cette annonce a été mise en ligne le **16 mars 2023** sur **20 Minutes**  
Pour le département : **92 - HAUTS DE SEINE**

*ARK DIGITAL ASSETS*  
*Société par actions simplifiée*  
*Au capital de 12.000 euros*  
*Siège social : 31 bis rue des Longs Prés, Immeuble le*  
*Trèfle*  
*92100 BOULOGNE-BILLANCOURT*

### **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/03/2023 à ROUEN, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 12.000 euros, dénomination sociale « ARK DIGITALS ASSETS », durée de 99 ans à compter de son immatriculation. Siège social : 31 bis rue des Longs Prés, Immeuble le Trèfle, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. Objet : L'achat et la vente de matériel informatique à distance par correspondance et sur internet et en magasin spécialisé. L'édition de logiciels en ligne utilisés à des fins professionnelles où personnelles installés sur des serveurs distants. L'étude, la conception, la création, la production, l'exploitation dans les secteurs du multimédia, de l'informatique et de la communication, de tout support s'apparentant directement ou indirectement à un support numérique tel que les sites internet, portail plateforme interactive, logiciels, jeux électroniques, l'hébergement de site internet ainsi que le Conseil lié à ses activités. Président : Mr Karam OUADAH, demeurant 4 rue Marin le Pigny, 76000 ROUEN nommé pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées, droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. Agrément : toutes

les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix attachées aux actions composant le capital social. La Société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.  
*POUR AVIS Le Président*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

